

Différence entre droit pénal général et spécial

Par **cdvictoria**, le **15/09/2018** à **13:08**

Bonjour à tous.

J'ai beau lire mon cours et me renseigner sur internet, je n'arrive pas à vraiment comprendre la différence entre le droit pénal général et le droit pénal dit spécial.

Auriez vous quelques exemples pour m'aider à comprendre s'il vous plait ?

Belle journée à vous et merci [smile36]

Par **youpila**, le **15/09/2018** à **13:30**

Bonjour,

le droit penal general c'est l'étude des grands principes et des grandes règles du droit penal (ex : l'interprétation stricte de la loi pénale, la distinction auteur/complice d'une infraction, la responsabilité pénale ...)

Le droit pénal spécial c'est l'étude des infractions une à une (meurtre, homicide involontaire, vol, escroquerie, etc...)

J'espère avoir pu vous éclairer un peu

Par **cdvictoria**, le **15/09/2018** à **13:36**

Merci beaucoup ! Oui ça m'a éclairée. C'était donc ça